

Politique familiale

La politique familiale de l'arrondissement d'Outremont prévoit une réduction en pourcentage des coûts d'inscription aux activités s'adressant aux enfants pour les familles de trois enfants ou plus résidant sur le territoire de l'arrondissement.

Les activités éligibles à cette réduction sont les activités structurées offertes en régie ou par un organisme partenaire de l'arrondissement pour la même session d'activités.

Après l'analyse d'une demande écrite d'un parent pour une session d'inscription (automne, hiver ou printemps-été), la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social remboursera 33% des coûts totaux d'inscription des activités éligibles des 3 enfants pour cette même session d'inscription.

Pour les familles ayant 4 enfants et plus, le remboursement sera de 50% des coûts totaux d'inscription des activités éligibles de tous les enfants pour cette même session d'inscription.

La demande écrite et les reçus officiels doivent être acheminés à la Direction :

- Avant le 1^{er} décembre 2016 pour les activités de la session d'automne 2016;
- Avant le 13 avril 2017 pour les activités de la session d'hiver 2017 et pour les activités couvrant les sessions d'automne et d'hiver.